

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU COMITE SYNDICAL DU 29 MARS 2022**

Nombre de délégués en exercice : 30 titulaires

Nombre de membres votants : 20

Titulaires présents : 13

Titulaires représentés :

Suppléants : 5

Procurations : 2

Secrétaire de séance : Mme AUGER Maryse

L'an deux mille vingt-deux, mardi vingt-neuf mars à 18 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain, dûment convoqué en date du 23 mars 2022, s'est réuni à la Mairie de Saint-Sauveur sous la présidence de Philippe PETIT, Président.

Délégués titulaires présents :

CC des Coteaux du Girou : Mme AUGER, M. ROUMAGNAC L., Mme ROUSTIT I., M. VINTILLAS E.
CC du Frontonnais : M. CAVAGNAC H., Mme CLAVEL ALBAR V., M. PETIT Ph., Mme SAVY S.
CC des Hauts Tolosans : Mme AYGAT Ch., MM. CODINE Fr., DULONG D., Mme FOURCADE M-L., M. LAGORCE P.

Délégués titulaires représentés :

CC des Coteaux du Girou : M. CALAS D. représenté par Mme AUGER M. (Pouvoir)
M. CUJIVES D. représenté par M. CASALE JF (suppléant)
CC du Frontonnais : M. LECORRE D. représenté par M. JEANJEAN P. (Suppléant)
Mme SOLOMIAC C. représentée par M. PETIT Ph. (Pouvoir)
CC des Hauts Tolosans : M. ALARCON N. représenté par M. BAGUR S. (Suppléant)
M. ESPIE J-C. représenté par Mme OGRODNIK. P. (Suppléante)
CC Val'Aïgo : M. MAUREL C. représenté par Mme MONCERET M. (Suppléante)

Délégués titulaires absents ou excusés :

CC des Coteaux du Girou : M. PLICQUE P.
CC du Frontonnais : MM PROVENDIER Ph., TERRANCLE S.
CC des Hauts Tolosans : MM DELMAS J-P., NOËL S., ZANETTI L.
CC Val'Aïgo : Mme BLANCHARD ESSNER S., M. DUMOULIN J-M., Mme GAYRAUD I., MM. JOVIADO G.

Délibération n ° 2022 /08

Objet : Affectation du Résultat de l'exercice 2021

Après avoir examiné le Compte Administratif 2021 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le Compte Administratif 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 205 112.53 € (Résultat à affecter) :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-16 954.83
B. Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	222 067.36
C Résultat à affecter	205 112.53
= A + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	74 346.04
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé de + ou -)	
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION = C. = G. + H.	205 112.53
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00
G. = au minimum couverture du besoin de financement F.	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	205 112.53
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'AFFECTER le résultat comme suit, conformément au document budgétaire annexé à la présente délibération :

- 205 112.53 € en R002 : Report en fonctionnement (Excédent de Fonctionnement)

Article 2 : DE NOTIFIER la présente délibération au représentant de l'Etat et au Receveur du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.**

Pour copie conforme,

Date de la convocation :	23/03/2022
Date d'affichage :	23/03/2022
Certifié exécutoire le :	01/04/2022
Affichée le :	01/04/2022

Philippe PETIT,
Président



ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° 2022/ 08 :
Affectation du Résultat de l'exercice 2021



DOCUMENT BUDGETAIRE

31587 Code INSEE	Syndicat Mixte du SCOT Nord Toulousain Budget Syndicat Mixte	2021
---------------------	---	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Comité syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres exprimés : 20
VOTES :
Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-16 954,83
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	222 067,36
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	205 112,53
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	74 346,04
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	205 112,53
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	205 112,53
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 01/04/2022 et de la publication le 01/04/2022

A Villeneuve-Lès-Bouloc, le 29/03/2022





Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 031-200003507-20220329-2022_08_D_03_29-BF